

Résolution 968

pour le maintien du projet de la Cité de la musique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance de ce projet culturel pour les habitants du canton de Genève et de la région lémanique ;
- la nécessité d'offrir dans un futur proche un bâtiment idoine pour les activités de la Haute école de musique et pour l'Orchestre de la Suisse romande ;
- le refus par les habitants de la Ville de Genève en date du 13 juin 2021 par une majorité ténue de 50,84% ;
- que ce préavis municipal négatif donné par ce vote n'a pas de valeur contraignante pour le Conseil d'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à approuver le plan localisé de quartier concernant la Cité de la musique malgré le résultat du référendum municipal sur la Cité de la musique du 13 juin 2021 ;
- à se concerter avec les partis politiques et associations opposés à ce projet afin d'explorer si des solutions peuvent être envisagées pour prendre en compte certaines de leurs préoccupations ;
- à inclure les musiques actuelles dans ce projet afin de renforcer le poids du soutien à la culture au niveau cantonal.